



Nom et coordonnées de l'école : Elémentaire d'YVRAC Commune : YVRAC	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE du 2^{ème} TRIMESTRE Date : mardi 8 mars 2022 en présentiel à l'école élémentaire
---	--

Circonscription : ENTRE-DEUX-MERS

Présents :

Présidente - directrice d'école : Pascale DELROT

Equipe enseignante :	Camille POUPARD-TURPIN, Maylis CHAILLAT, Sylvie POLLION , Marc BOISSELOT, Benjamin BARDON
Le maire ou son représentant :	Isabelle GOBILLARD(adjointe chargée de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation), Isabelle REQUER (élue)
DDEN :	aucun
Invités (personnel municipal) :	absent
Association des parents d'élèves : APEY	<u>Titulaires</u> :AZZOPARDI Sandrine, BOUALAVONG Anne-laure, MUSSET Virginie, BERTOLDI Didier, <u>Suppléants</u> : BERTAUT Karine

Excusés :

Inspecteur Education Nationale : Stéphane GAY

Psychologue scolaire : Margo FERRIERE (psychologue remplaçante de Mme BOYER)

Enseignante : Violaine RAUZY (décharge de direction CM2), Adeline HYP (congé maladie)

Association de parents d'élèves : BASCLE Isabelle,, ROY Emeline, NOIRET Frédérique, GILLES Rosalie, METIVIER Nadia, RAFAILLAC Johann, BENHAMOU Joanna, LOPEZ-NADAL Aurélie, FORTUN BONNEFOY Valérie

Le maire et/ou ses représentants : Madame BRISSON (Maire), Francis BOBULSKI (2ème adjoint chargé des bâtiments)

Personnel municipal : Emilie BARRAU (Enfance et jeunesse), Benoît FERNANDEZ (directeur du Pôle enfance)

Début du conseil d'école : 18 heures

Secrétaire de séance : Maylis CHAILLAT

EDUCATION NATIONALE

I) Parcours de l'élève

a) Fonctionnement des dispositifs d'aide mis en place pour l'élève

* **APC** : les Activités Pédagogiques complémentaires ont lieu deux fois par semaine pour chaque classe de 13h30 à 14h. Une autorisation de prise en charge a été signée dès le début de l'année.

* **RASED** :En remplacement de Mme Nathalie BOYER, depuis le mois de février 2022, Mme Margo FERRIERE est la psychologue scolaire attachée au réseau d'aide Sainte Eulalie, Montussan, Yvrac et Saint Sulpice et Cameyrac.

Au vu de l'étendu du secteur et le nombre d'élèves, elle n'interviendra, pour l'instant que sur les urgences (maintiens, passages anticipés, notification MDPH).

- Elle aide les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées.

- Elle contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS).

-Elle prévient et remédie aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

***PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative)**

La mise en place d'un PPRE se réalise après un conseil des maîtres. Il concerne les élèves en difficultés moyennes qui risquent de compromettre les apprentissages de fin de cycle. Il ne peut être établi que sur un court laps de temps.

*** PPS (Le projet personnalisé de scolarisation) :** c'est un acte écrit qui sert à définir les besoins particuliers d'un enfant en situation de handicap au cours de sa scolarité. Ces besoins peuvent être :

- l'attribution de matériel pédagogique adapté,
- l'accompagnement humain, avec présence d'un auxiliaire de vie
- la dispense d'un ou plusieurs enseignements.

Le PPS suit l'élève durant toute sa scolarité et s'impose à tous les établissements (scolaires, sanitaires et médico-sociaux).

Il y a actuellement 4 élèves (dont 3 en CM2 et 1 en CE2) ayant un PPS sur l'école élémentaire qui sont suivis par une AESH chacun et à des quotités horaires différentes suivant les décisions prises par la MDPH.

Le médecin scolaire de notre secteur est le Docteur QUIEN-SARRASY du centre médico-scolaire de Lormont. Elle intervient principalement pour établir les PAI (projet d'accueil individualisé) et pour répondre ponctuellement à des interrogations de notre part et à celles des parents.

Elle peut donner son accord avant la mise en oeuvre du PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : un dossier est préalablement envoyé par l'école avec la demande des parents, la demande de l'école et les bilans spécialisés.

b) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Outre sa mission d'enseignement, l'école a pour mission de partager, avec les parents, premiers éducateurs, la responsabilité de l'éducation des enfants. L'école est un lieu privilégié d'observation, de repérage, d'évaluation des difficultés scolaires, personnelles, sociales, familiales et de santé des élèves. Au contact quotidien des élèves et des parents, elle offre un cadre favorable au recueil de la parole de l'enfant et aux échanges avec les parents sur les questions éducatives.

Le président du conseil général est chargé du recueil, du traitement et de l'évaluation, à tout moment et quelle qu'en soit l'origine, des informations préoccupantes relatives aux mineurs en danger ou qui risquent de l'être. Le représentant de l'État et l'autorité judiciaire lui apportent leur concours.

Il revient au directeur d'école par délégation de l'Inspecteur de l'Education Nationale d'adresser "une information préoccupante" à la cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP) selon les modalités prévues dans le protocole départemental.

Affiché dans toutes les écoles, le **119, numéro gratuit ouvert 24h/24**, s'adresse avant tout aux enfants en danger, mais aussi à nous, adultes en contact avec des enfants.

L'infirmière scolaire, Madame BEART, en poste au collège de Sainte Eulalie est rattachée aux écoles du secteur dont Yvrac. Elle est en charge du dépistage infirmier pour les élèves de CE2, venue en mars pour les élèves de CE2 des classes de MM. BOISSELOT et BARDON. Les parents peuvent la joindre pour une aide ponctuelle. (tél : 05 24 72 14 56).

Le médecin scolaire de notre secteur peut bien évidemment intervenir dans la protection de l'enfance.

II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

A cause de l'épidémie au Covid 19, les déplacements ont été suspendus à partir de la fin novembre jusqu'à fin février. Nous n'avons donc pas pu réaliser les sorties à la journée prévues telles que les mini concerts.

Seules les classes de CM1/CM2 et CM2 ont pu se rendre à « Côté Sciences » en novembre à Floirac pour des ateliers : « C'est la vie ».

b) Présentation des finalités des projets de classes et d'école

Tous les projets menés avec les classes ont pour finalité d'ouvrir les élèves au monde qui les entoure et de leur offrir un parcours culturel et artistique varié, d'ouvrir l'école à des partenaires variés (artistes, écrivains, auteurs de livres....) et de faire des apprentissages autrement en dehors parfois de sa classe.

- Expérimenter avec les ateliers « Côté sciences » : toutes les classes de l'école se sont inscrites à ce dispositif qui permet aux élèves d'une classe, d'expérimenter sur des thèmes différents en sciences.

Les ateliers Côté Sciences se dérouleront en mai pour les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE2.

- Séances de natations : à la piscine de la communauté de commune de St Loubès ont eu lieu pour les CE1 du 14 septembre au 10 décembre 2021, sont en cours, tous les mardis jusqu'au 26 mars pour les classes de CM1/CM2 et CM2 et auront lieu pour les classes de CP et CP/CE1 tous les mardis pour 10 séances à partir du mardi 29 mars jusqu'au 14 juin 2022.
- Mini-concerts : le 5 avril pour les classes de CM1/CM2 et CM2, le 16 mai pour les classes de CP et CE2/CM1. Les dates ne sont pas encore connues pour les classes de CE2 et CP.
- Présentation d'une activité handisport : jeu de Boccia : jeudi 10 mars pour les classes de CE2, CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 au gymnase de l'aérodrome. Travail de sensibilisation en amont sur le respect d'autrui, la tolérance dans le cadre de l'éducation morale et civique mais aussi pour répondre au projet d'école : fiche action : « Favoriser l'inclusion de tous les élèves dans une logique de parcours »
- Musique « Balade irlandaise » : organisée par les écoles maternelle et élémentaire et par le pôle enfance le **14 avril** dans la cours de l'école élémentaire. Les parents et enfants pourront assister à cette manifestation, une préinscription sera nécessaire.
- Sorties scolaires avec nuitées : les 23, 24 et 25 mai 2022 pour les classes de CP, CP/CE1, CE1 et CE2 à Montrem sur les thèmes : faune et flore, animaux de la ferme pour les CP et CP/CE1, et préhistoire pour les CE2.
Du 20 au 22 juin, au parc du Puy du Fou pour les classes de CM1/CM2 et CM2.
- Sortie scolaire de la classe de CE2/CM1 : sortie vélo couplée avec activité poney du 13 au 19 juin.

c) Organisation des liaisons inter-cycles et inter-degrés

Liaisons inter degrés :

* **Cross** : le vendredi 10 juin.

* **Chants-spectacle** : idem. Chaque période, un chant est appris dans chaque classe et le but ultime serait de présenter ces chants lors de la fête de l'école qui aura lieu le vendredi 1^{er} juillet.

Liaisons inter-cycles :

Actions reconduites chaque année :

* Visite de l'école élémentaire et d'une classe de CP par ½ groupe.

* Réunion avec les parents des futurs CP : pas de date définie

* Demi-journée sportive pour les classes de GS et 2 classes de CP : pas définie

* Pas de réunion prévue pour les parents au collège de secteur. Ceux-ci seront reçus lors de l'inscription.

* La journée d'immersion au collège de Sainte Eulalie pour les CM2 n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu.

* Intervention en classe de CM2 d'un professeur du collège de Sainte Eulalie. Les dates ne sont pas encore posées.

* Intervention de personnes du collège de secteur pour répondre aux interrogations des élèves de CM2 : à définir suivant les directives de notre hiérarchie et de l'évolution de la crise sanitaire.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité :

* Un exercice PPMS intitulé : « Attentat intrusion, confinement » a été réalisé le 21 octobre à 10 heures . L'alerte a été levée 10 min après l'exercice.

* Le deuxième exercice PPMS intitulé « Alerte risques majeurs » aura lieu avant le 15 avril en concertation avec l'assistante de prévention de la mairie d'Yvrac.

* Un exercice de simulation d'alerte incendie a été réalisé respectivement le 28 septembre 2021 (durée 2min43s pour l'évacuation de tous les élèves dans la cour de récréation) et le deuxième aura lieu en avril.

Tous ces exercices se déroulent très rapidement et sans encombre, les élèves ayant acquis des réflexes au cours de leur scolarité.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative :

La coopérative scolaire fonctionne grâce aux dons facultatifs des parents d'élèves et à la vente de photographies de classe.

Le solde est actuellement de 8665 €. Cette somme comprend actuellement les paiements non débités de certains parents pour la sortie scolaire à Montrem.

En ce qui concerne les ateliers à Côté Sciences la coopérative aide au financement à hauteur de 10 € par classe soit 70 € par année. La coopérative finance aussi les mini concerts à hauteur de 8,50€ par élève 150 € par école et par le pôle enfance seront versés au groupe de musiciens (balade irlandaise) soient 450€.

La coopérative aide chaque classe au financement des sorties scolaires à hauteur de 10 €/élèves présents lors des sorties.

c) Budgets municipaux :

Le budget annuel alloué par la commune d'Yvrac s'élève à 110 € par élève : ce qui représente : $177 \times 110 = 19470$ €. Ont été dépensés : 1061,60 € pour une nouvelle table de tennis de table extérieur, il reste donc à trouver un emplacement. 318,80 € pour l'achat de livres scolaires. 7 000 € sont alloués pour les sorties scolaires soient 1 000 €/classe. Il reste donc 10 891,60€ dont 4250 € pour l'achat de fournitures scolaires pour la rentrée 2022.

d)Travaux : Les TBI de Mmes HYP et POLLION ne fonctionnent toujours pas.
Nouvelle table de tennis de table à installer dans la cour.

e) Rentrée 2022 :

Les effectifs prévisionnels sont les suivants : CP : 31 ; CE1 : 31 ; CE2 : 43 ; CM1 : 37 ; CM2 : 31 soit 173 élèves. 45 élèves partent en sixième, une inscription en CE2 et un départ en CP.

f) Inscriptions et admissions :

Les inscriptions sont effectives en mairie depuis le 7 février et se poursuivent. L'information aux familles est visible sur le site de la mairie.fr. , sur les panneaux d'affichage des deux écoles et a été envoyé à toutes les familles des classes de l'élémentaire.

Les directrices des deux écoles recevront les nouvelles familles sur rendez-vous.

L'APEY mettra une information sur son blog pour l'inscription des PS en maternelle.

MAIRIE

Travaux/achats :

Pose de détecteurs de CO2 dans toutes les classes depuis le mois de novembre.

Traçage de lignes au sol pour les jeux de cour de récréation.

Panneaux indicateurs sur le parking pour emplacements réservés aux enseignants et employés municipaux.

Présence du policier municipal pour réguler le stationnement des parents lors de la dépose et la reprise des élèves.

Demande d'un détecteur de lumière dans la cour lors du passage des enseignants à l'arrivée et au départ de l'école.

APEY : association des parents d'élèves d'Yvrac : pas de demandes notifiées.

Prochain conseil d'école le mardi 14 juin à 18 heures.

Clôture de la séance à 19h35

Fait à l'école élémentaire d'YVRAC le 8 mars 2022.

La présidente du conseil d'école :
Pascale DELROT



Secrétaire de séance :
Maylis CHAILLAT



ECOLE ELEMENTAIRE
11, avenue de Blanzac
33370 YVRAC
Tél. 05 56 38 67 82